

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2021

Le trente juin deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos à la Salle des Fêtes, lieu exceptionnel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Date de convocation : 24 juin 2021

Membres en exercice : 19

Date d'affichage : 24 juin 2021

Présents : 17 - Votants : 18

Etaient présents : Mme Annie PRIEUR, Mr Jérôme AVONDE, Mme Catherine MERLEN, Mr Jordan LEGRAND, Mme Florence PIHA, Mr Florent FIDELIN, Mme Françoise DENEUVE, Mr Didier HUBLET, Mr Olivier GENTIL, Mme Céline PINHEIRO, Mme Stéphanie MARAIS, Mr François BOENDER, Mr Aurélien GAUTIER, Mme Christelle MAILLARD, Mr Pierre LARIBLE, Mme Candice VABRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Mr Laurent PANNIER

Absent excusé : Mme Carole COUPLEUX

Pouvoir : Mme Carole COUPLEUX, a donné pouvoir à Mme Françoise DENEUVE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal deux ajouts : 2021/30 – Autoriser le Maire à signer un contrat de partenariat avec la CAF pour un contrat enfance jeunesse et 2021/31 – Autoriser le Maire à signer une convention avec l'association des Brigades vertes. A l'unanimité le Conseil municipal accepte.

Secrétaire de séance : Mr Jordan LEGRAND.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.

- ✓ **2021/29 - Acquisition de la propriété sise 33, rue des Canadiens : droit de préemption**
- ✓ **2021/30 - Autoriser le Maire à signer un contrat de partenariat avec la CAF pour un contrat enfance jeunesse**
- ✓ **2021/31 – Autoriser le Maire à signer une convention avec l'association des Brigades vertes**

Questions diverses :

Ensuite,

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures et 30 minutes et soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2021.

DÉLIBÉRATIONS :

2021/29 - Acquisition de la propriété sise 33, rue des Canadiens : droit de préemption :

Monsieur le Maire explique le contexte de cette affaire et notamment l'exercice du droit de préemption sur ce bien. Il convient donc de convenir d'un accord des plus constructif afin de faire en sorte, notamment, que les commerces actuellement présents dans le bourg restent groupés et à proximité.

Il explique ensuite, que lors de l'étude réalisée pour l'élaboration du PLU (sur la mandature 2001-2008), l'urbaniste en charge du dossier a orienté la municipalité afin de mettre un espace réservé

sur cette propriété afin de prévoir un aménagement dans l'avenir, et ouvrir la Place du Panetier du Roy vers le château de Belbeuf.

Aujourd'hui ce bien est en vente, Monsieur le Maire souhaite que la commune se positionne dans le cadre du droit de préemption, même si à ce jour il n'y a pas de projet concret pour ce bien, à l'exception de l'aménagement de la Place.

Après avoir indiqué que le service des Domaines a évalué ce bien à 360 000 €, il invite le Conseil municipal à délibérer.

Les élus demandent la superficie du terrain, si les droits de mutation sont compris dans le prix de vente, et si le droit de préemption invoque l'acquisition du bien.

Monsieur le Maire indique que la superficie du terrain est de 1007 m², que les droits de mutation ne sont pas compris et enfin qu'il s'agit d'exercer le droit de préemption aux fins d'acquérir.

Il est enfin soumis par un élu, la possibilité d'acquérir ce bien en s'engageant sur les aménagements à venir et la visibilité des commerçants.

Monsieur le Maire propose donc de rédiger la délibération en ce sens :

« Dans le cadre de l'aménagement à venir de la Place du Panetier du Roy, reprenant les choix du Conseil municipal lors de l'élaboration du PLU de la commune, approuvé le 28/02/2008, Il y a lieu aujourd'hui d'acquérir la propriété sise au 33 rue des canadiens qui avait été mise à l'époque en espace réservé,

Cette acquisition permettra d'améliorer la visibilité après aménagement :

- *des carrefours entre la rue des Canadiens et les rues aux sœurs et du Général de Gaulle,*
- *la Place du Panetier du Roy et des commerces du Centre Bourg depuis la rue des canadiens.*

Cette acquisition permettra également de conserver le lien et la visibilité sur le château de Belbeuf. »

Le conseil municipal se prononce à :

1 VOIX « CONTRE »

17 VOIX « POUR ».

Le Maire est donc autorisé par le conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à exercer son droit de préemption sur la propriété sise au 33 rue des Canadiens. L'acquisition du bien étant fixée à 360 000 €.

2021/30 – Autoriser le Maire à signer une convention avec la CAF pour l'établissement d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT).

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'il a eu un rendez-vous, avec Mme PRIEUR et la CAF. Afin d'être encadré et bénéficier d'aides financières, cet établissement nous propose un partenariat via une convention. Cette convention est signée à l'échelon intercommunal avec la Métropole, chaque commune composant le territoire de la Métropole est invitée à contractualiser.

Toutes les structures liées à l'enfance pourront intégrer ce dispositif et notamment la garderie scolaire.

Madame Prieur indique qu'il convient de dénoncer le contrat enfance actuelle et d'autoriser le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse. La nécessité de rédiger un nouveau PEDT (l'ancien date de 2014) avec des objectifs pédagogiques est donc indiquée. Le service sera ainsi mieux encadré, dynamiser et plus attractif.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

A l'unanimité des membres présents ou représentés le Conseil Municipal DENONCE le CONTRAT ENFANCE Actuel et AUTORISE le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

2021/31 – Autoriser le Maire à signer une convention avec l'association des Brigades vertes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un partenariat existe entre la commune et cette association depuis des années, celle-ci favorise l'insertion et la réinsertion des publics éloignés de l'emploi.

Cette convention a pour objet l'entretien des chemins de randonnées sur la commune de Belbeuf, des nouveaux chemins de randonnées, des berges de la seine ainsi que le ramassage de déchets, débroussaillage....

Cette association intervient sur 5 communes et elle est basée à Belbeuf à proximité de la base nautique. Chacune de ces communes versent une subvention au bénéfice du fonctionnement de cette association, au prorata du nombre de kilomètres des chemins à entretenir.

Le Conseil est invité à autoriser le Maire à reconduire et à signer cette convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés AUTORISE le Maire à reconduire et signer la convention avec l'Association les Brigades Vertes.

Information :

- Mail d'un conseiller municipal déplorant la distribution d'un flyer d'une entreprise privée dans la classe de Moyenne section.

La séance est close à 21h45.

Affiché le : 08/07/2021